

LA GRILLE DE SALAIRE DE L'APPRENTI EN 2024

Valeur smic au 01/01/24

1 766,92

11,65 € de l'heure

	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année de CAP	27% 477,07 €	43% 759,78 €	53% 936,47 €	Salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ème année de CAP	39% 689,10 €	51% 901,13 €	61% 1 077,82 €	
1ère et 2ème année de BP	39% 689,10 €	51% 901,13 €	61% 1 077,82 €	

EN CAS DE REDOUBLEMENT LE MEME SALAIRE QUE L'ANNEE PRECEDENTE MAIS EN TENANT COMPTE DE L'AGE